



LA BIBLIOTHEQUE DU COLLEGE

Le collège dispose d'une bibliothèque. Tu y trouveras des romans, des ouvrages liés aux matières enseignées au collège, des revues et la presse quotidienne. Dans le courant de l'année, quelques ordinateurs y seront installés pour y effectuer des recherches en complément de la salle informatique.

La bibliothèque a deux fonctions principales : le prêt de livres ou de revues et le travail de recherche et/ou l'étude pendant le temps de midi. Elle est également utilisée pour certains cours.

EMPRUNTER un livre ou une revue

A certaines conditions, il est possible d'emprunter la plupart des livres ou revues de la bibliothèque. **Chaque prêt est gratuit** mais fait néanmoins l'objet d'un enregistrement auprès du bibliothécaire. Ceci se fait uniquement pendant la permanence du temps de midi (tous les jours de 12h15 à 13h, sauf le mercredi).

La durée du prêt varie en fonction du type d'ouvrage et des raisons de l'emprunt, par exemple pour un travail de recherche de longue durée, le prêt sera plus long que pour la lecture de roman. Par défaut, les romans sont empruntés pour maximum 15 jours.

Lorsque tu empruntes un livre (ou une revue), il va de soi que tu t'engages à le restituer à la bibliothèque dans les délais prévus. Tout retard prolongé peut être sanctionné par une amende qui sera indiquée, le cas échéant, dans la facture trimestrielle. Pour éviter une amende, tu peux prolonger gratuitement ton emprunt en en faisant la demande lors d'une permanence de midi. Un livre détérioré ou perdu en cours de prêt devra être remboursé par l'emprunteur.

Certains ouvrages ne peuvent jamais être empruntés : c'est le cas des ouvrages de consultation tels que les dictionnaires ou encyclopédies, ou certains ouvrages trop précieux... Le professeur responsable lors de la permanence pourra te renseigner à ce propos. Quand un livre doit être utilisé dans le cadre d'un travail par toute une classe ou groupe, nous suspendons aussi la possibilité de l'emprunter et il n'est alors possible de le consulter que pendant les temps de midi.

TRAVAILLER à la bibliothèque

Tous les midis, sauf le mercredi, tu peux venir travailler à la bibliothèque. Tu peux alors consulter librement tous les livres ou revues pour te documenter sur tel ou tel sujet ainsi que plusieurs titres de la presse quotidienne.

N'hésite pas à demander un renseignement au bibliothécaire qui se fera un plaisir de te guider dans tes recherches. Tu peux aussi, après l'autorisation du bibliothécaire, aller photocopier les pages qui t'intéressent dans le hall d'entrée ou utiliser ton téléphone pour en faire une photo.

Pour que tout cela fonctionne bien, tu dois respecter quelques règles :



On respecte le travail et le calme, toute communication se fait en chuchotant.



Les règles concernant la nourriture et les boissons sont les mêmes que pour les autres locaux de cours de l'école. Seule de l'eau peut être consommée (avec une gourde ou en bouteille).



On respecte le matériel : pas d'annotations dans les ouvrages, pas de graffitis sur les bancs, on range les ouvrages en respectant la classification (en cas de doute, laisser l'ouvrage sur le bureau des bibliothécaires), ...